RAPPORT ANNUEL 2023

Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU
QUERCY CAUSSADAIS

Service de Collecte et Valorisation des déchets

Table des matières

Introduction....3
I- Présentation de la Communauté de communes de Quercy Caussadais....4
1- Historique : 4
2- Territoire desservi 5
II- Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : définition 7
III- La collecte des déchets ménagers....8
1- Son organisation....8
2- Détail du nombre de conteneurs, des jours et fréquence de collecte 10
IV- Les différents flux de déchets collectés....14
1- Les ordures ménagères 14
2- Le tri sélectif....15
3- Le textile 16
IV-Le traitement des déchets....17
1- Les déchets ménagers et assimilés 17
2- Les déchets de déchetteries....20
V- Les tonnages issus de la collecte....23
1- Tonnage Ordures Ménagères :....23
2- Tonnages du tri sélectif – emballages et papiers en mélange :....23
3- Tonnage du verre 24
4- Evolution des tonnages par flux : 24
Détails du tonnage du tri sélectif repris en 2021 et 2022 26
5- L'évolution des tonnages de déchèteries de 2012 à 2023....27
VI- Indicateurs financiers....27
1- Evolution des charges (€/T) de collecte de la tonne d'OM et de Tri de 2019 à 2022 28
2- Evolution des charges (€/T) de transport de la tonne d'OM et de Tri de 2019 à 2022..29
3- Evolution des charges (€/T) de traitement de la tonne d'OM et de Tri de 2019 à 2021 30
4- Evolution des charges de Prévention de 2019 à 2022 31
VII- Prévention des déchets 33
1- Des initiatives qui portent (toujours) leur fruit 35
2- Les perspectives pour l'année 2024 37
3- Le compostage 38
Annexe 1 : Rapport d'activité des déchetteries....40
Annexe 2 : Détail de l'évolution des tonnages par flux depuis 2012 41
Annexe 3 : Etat des lieux du parc de colonnes textile....43

Introduction

La gestion des déchets représente un enjeu majeur tant au regard de l'impact environnemental que financier pour la collectivité qui en a la compétence.

En ce sens, le rapport prix et qualité du service (RPQS) vient étayer l'articulation du fonctionnement de la gestion des déchets. Ce document est une obligation d'information.

Le RPQS est élaboré tous les ans par chaque service gestionnaire. Il permet de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public qui répond à une exigence de transparence interne et externe. Il peut être consulté à tout moment au siège de son service et ou au sein des Mairies.

Le RPQS a été créé par l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 Février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code général des collectivités territoriales qui précise que le Président doit présenter ce rapport annuel à son assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le contenu du rapport est normé dans le cadre du décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, fixant une liste d'indicateurs techniques et financiers.

Le Service Collecte des Déchets de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais est en charge de l'élaboration du RPQS.

I- Présentation de la Communauté de communes de Quercy Caussadais

1- Historique :

- **1997 :** A sa création, la Communauté de Communes du Quercy Caussadais prend le relai du SICTOM pour la compétence de la collecte des déchets et assimilés.

- **1999 :** Fermeture de la décharge de Réalville et création d'un quai de transfert provisoire sur le même lieu : les déchets sont rechargés dans des bennes pour être acheminés vers le centre d'enfouissement de la DRIMM à Montech.

- **2002 :** Adhésion de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais au Syndicat Départemental des déchets.

- **2003 :** Transfert au Syndicat Départemental des Déchets de la compétence du transport et traitement des ordures ménagères et du tri sélectif. Cette compétence incluant la réhabilitation de la décharge de Réalville.

- **2007 :** Création de trois déchetteries simplifiées sur les communes de Molières, Montpezat de Quercy et Septfonds.

- **2008 :** Transfert de compétence de la gestion des déchetteries au Syndicat Départemental des Déchets.

- **2010 :** Création de locaux techniques pour le service de collecte.

- **2011 :** Création d'une déchetterie principale et d'un quai de transfert à Caussade.

- **2016 :** Conteneurisation de six villages en porte en porte (TS+OM) et Extension des consignes de tri.

- **2019 :** Promouvoir le tri du verre. Mise à disposition de sacs de pré-collecte auprès des usagers sur tout le territoire du Quercy Caussadais.

- **2022 :** Compétence « Gestion des déchetteries » de Caussade, de Septfonds, de Montpezat-de-Quercy et de Molières transférés au Syndicat Départemental des déchets ainsi que la gestion des composteurs. Lancement du PLPDMA 2022-2027 porté par le SDD82 et voté au premier trimestre 2023.

2- Territoire desservi

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais regroupe 19 communes pour 20 937 habitants.

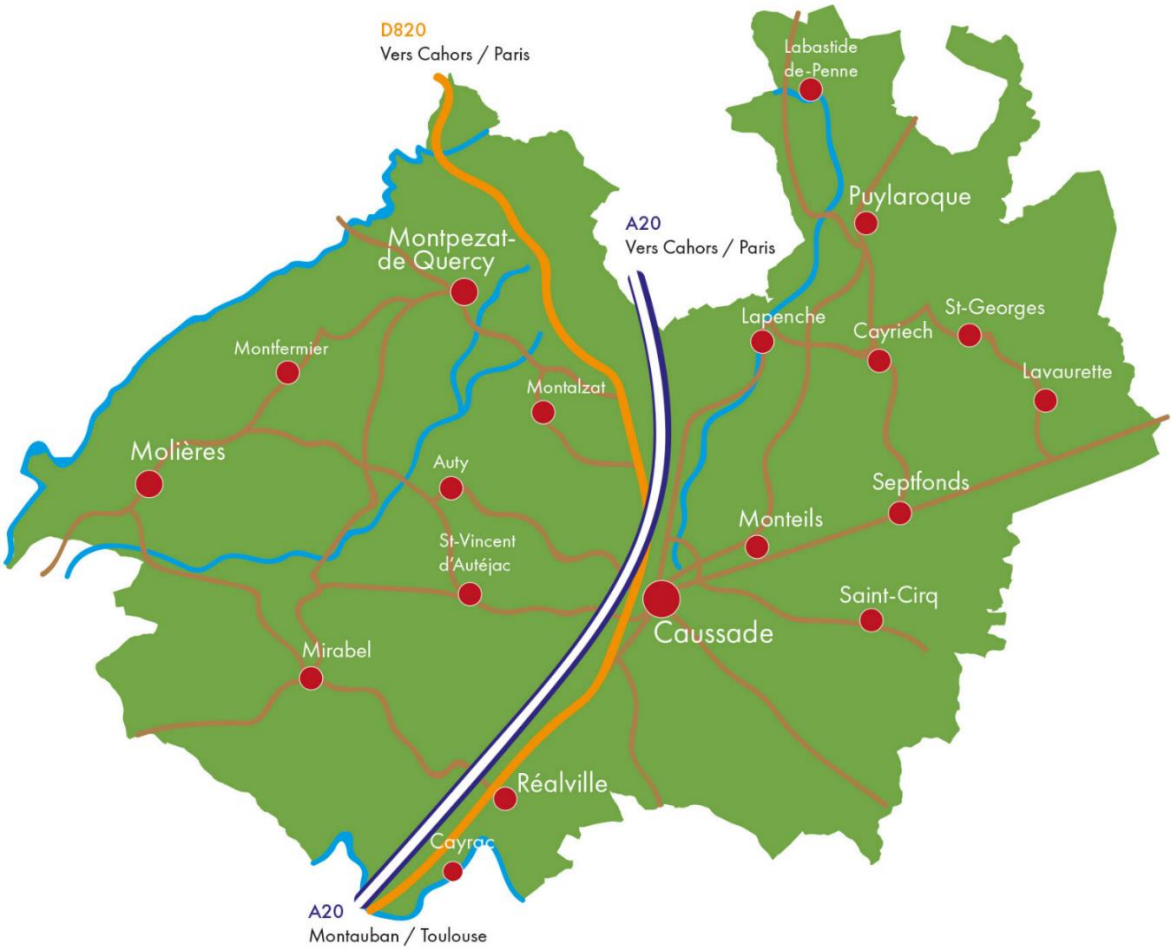

19 communes dont :

- 2 communes comprenant plus de 2 000 habitants (Caussade et Septfonds)
- 5 communes comprenant plus de 1 000 habitants (Mirabel, Molières, Monteils, Montpezat-de-Quercy, Réalville)
- Densité moyenne : 52 hab. /km2 (Moyenne nationale : 104,6 hab. /km2 / Moyenne du T&G : 71 hab./km2)
- 42 % des communes comprennent moins de 30 hab./km2

Les typologies de logements

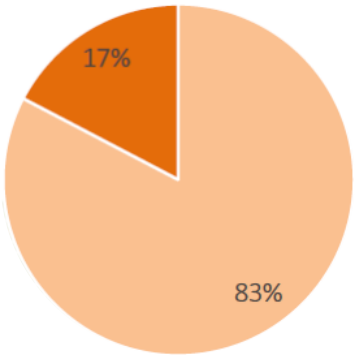

83% des logements sur le territoire sont des logements individuels

La population totale se répartie comme suit sur le territoire (données Pays Midi Quercy 2023-population 2020) :

Communes	2023
Auty	147
Caussade	7 022
Cayrac	585
Cayriech	289
Lasbastide-de-Penne	128
Lapenche	293
Lavaurette	230
Mirabel	1054
Molières	1229
Montalzat	675
Monteils	1470
Montfermier	109
Montpezat-de-Quercy	1640
Puylaroque	714
Réalville	1897
Saint-Cirq	582
Saint-Georges	274
Saint-Vincent-d'Autéjac	288
Septfonds	2311
TOTAL	20 937

Le Service Collecte des Déchets de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais assure en régie la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des 19 communes.

II- Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : définition

Les Ordures Ménagères (OM), le Tri (emballages et papiers) et les autres déchets ménagers collectés en déchetteries ainsi que le verre sont des déchets ménagers et assimilés.

Les OM et le Tri des entreprises, commerces, artisans sont associés, dans notre collectivité, aux déchets ménagers.

En 2019, 38,9 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés par le service public en France (Ademe).

Concernant le taux de déchets par habitant/an, la tendance est à la baisse, tant au niveau national que sur le territoire de Quercy Caussadais. Cette dynamique doit se poursuivre.

En effet pour atteindre les objectifs du Programme régional de prévention des déchets et assimilés, le Programme Local de la Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPLDMA) porté par le SDD82, engage les collectivités adhérentes à la réduction de la quantité de déchets destinés à l'enfouissement (Ordures Ménagères + Encombrants + Refus).

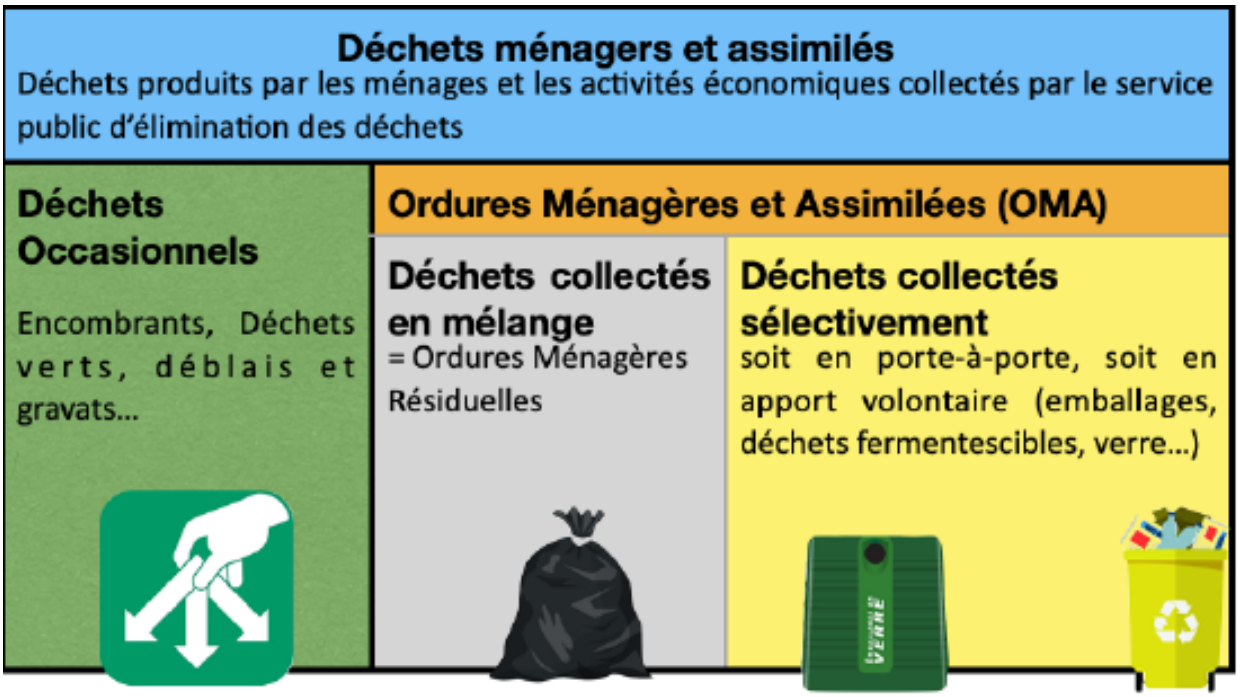

III- La collecte des déchets ménagers

1- Son organisation

La collecte des déchets ménagers est réalisée en régie par les agents de collecte de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais. Au total, 4 camions de collecte sillonnent notre territoire. L'équipage est composé d'un chauffeur et de deux ripeurs.

La gestion de la pré-collecte est également réalisée par le service de collecte : attribution, retraits, réparations des conteneurs mis à disposition. Un guide du bon utilisateur de son conteneur est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.

Ces déchets collectés sont vidés au quai de transfert via des bennes de 30M3, acheminés vers le centre de stockage de la DRIMM à Montech par le Syndicat Départemental des Déchets.

Pour rappel, fin 2016, le mode de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif a été modifié.

Les communes de Mirabel, Monteils, Montpezat de Quercy, Réalville, Septfonds, Molières et Caussade ont été équipées de conteneurs individuels selon une stratégie de territoire définie.

Cette stratégie de territoire avait permis non seulement de passer à une collecte par semaine pour les Ordures Ménagères et une fois tous les 15 jours pour le Tri Sélectif, mais aussi de restructurer afin d'optimiser l'ensemble des tournées et ainsi maîtriser les coûts liés à la collecte et limiter l'impact environnemental.

Outre la collecte en porte à porte dans les 6 communes précédemment citées, il convient d'ajouter Caussade. Les tournées incluent également les zones de bacs de regroupement collectifs, les commerces et les collectivités. Les camions benne ainsi que les conteneurs mis à dispositions sont la propriété de la Communauté de Communes.

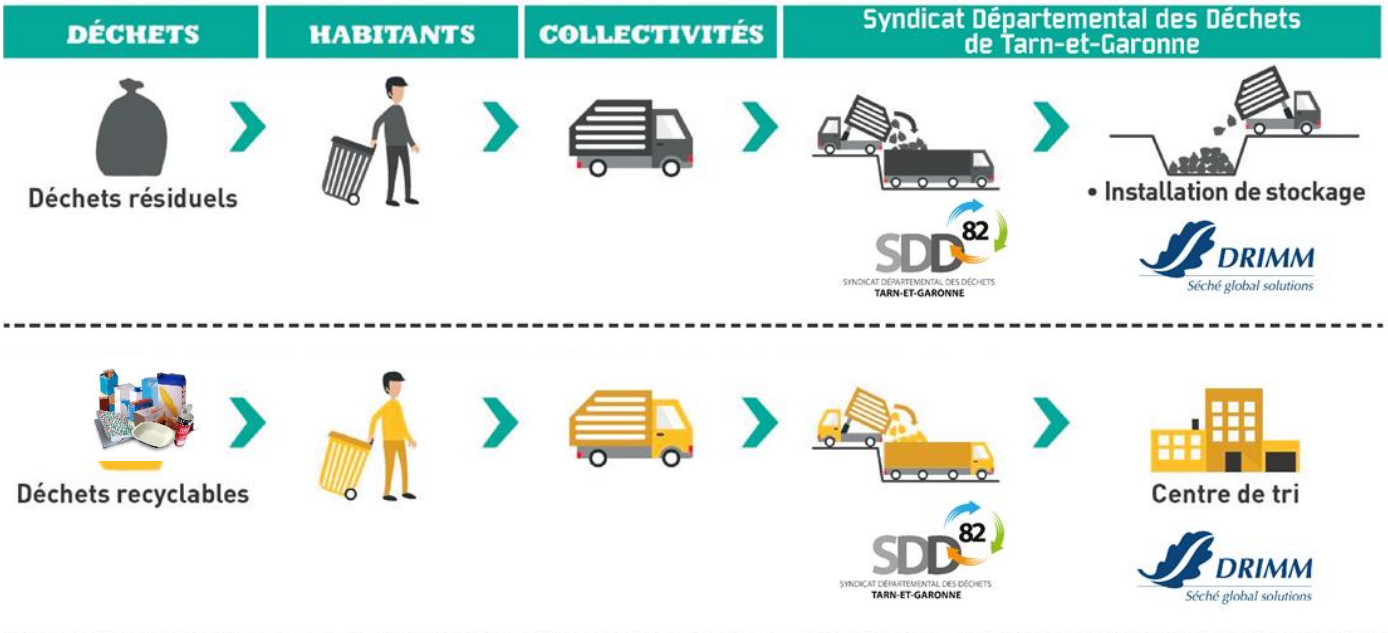

Schéma récapitulatif de la collecte des déchets ménagers

Les modalités d'exploitation du service d'élimination des déchets se synthétisent ainsi :

	Collecte	Transport et Traitement
Ordures ménagères	Régie	SDD
Tri sélectif	Régie	SDD
Verre	Prestataire	Prestataire

2- Détail du nombre de conteneurs, des jours et fréquence de collecte

Pour rappel le terme « individuel » concerne la collecte pour les personnes privées (entreprises ou usagers).

Le terme « collectif » s'applique aux emplacements disponibles pour tous les usagers. (Points de regroupement)

Une carte interactive, répertoriant l'ensemble des conteneurs sur le territoire est disponible sur le site de la collectivité, rubrique « Environnement-Territoire » - « Collecte et Valorisation des Déchets ».

L'ensemble des exutoires pour les différents flux de déchets ménagers et assimilés y sont identifiés.

Carte des conteneurs collectifs

Vous trouverez ci-dessous la carte des différents conteneurs collectifs avec leurs jours de collecte respectifs.

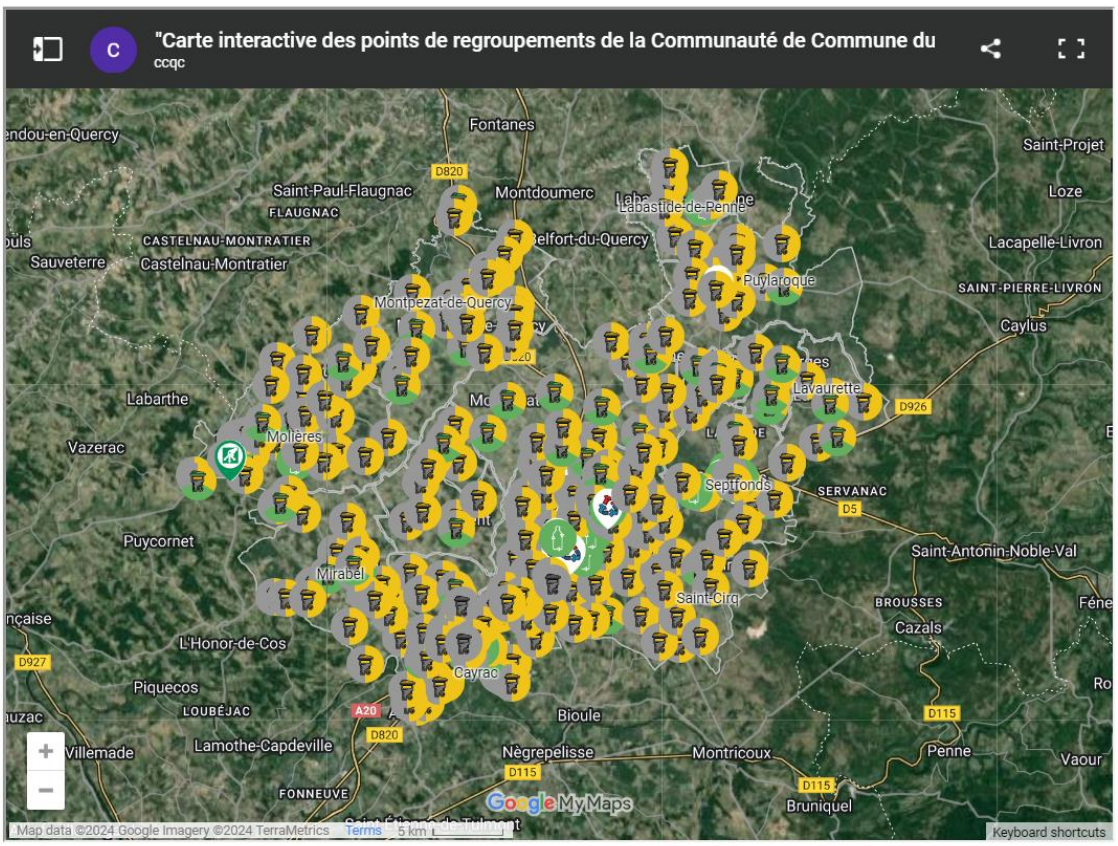

COMMUNES	NBRE POINTS DE COLLECTE COLLECTIVE	CONTENEURS O.M. COLLECTIF	CONTENEURS T.S. COLLECTIFS	CONTENEURS VERRES	Foyers équipés en conteneurs individuels T.S.		Foyers équipés en conteneurs individuels O.M.	JOURS DE COLLECTE T.S.	JOUR DE COLLECTE O.M.
AUTY	6	12	10	1				Tous les mardis	Tous les mardis
CAYRAC	17 (dont 2 professionnels)	40	33	2				Tous les lundis côté Bourg, tous les mardis côté Mairie	Tous les mardis, le vendredi Cayrac Nord
CAYRIECH	8 dont un lieu public	19	17	3				Tous les vendredis collectifs Tous les lundis le centre ville	Tous les mercredis Tous les vendredis: Boux,Bounixou, Gros dépôt du village
CAUSSADE	212 (dont 90 professionnels et 35 lieux publics)	430	391	27	Côté impair 797	Côté pair 702	1760	Tous les mercredis: le centre ville, conteneurs collectifs du côté impair et pair Tous les jeudis semaines paires: conteneurs individuels et collectifs du côté pair Tous les jeudis semaines Impaires: conteneurs individuels du côté impair	
LABASTIDE DE PENNE	11 (dont 1 lieu public)	13	9	1				Tous les vendredis	Tous les mercredis
LAPENCHE	12 (dont 1 professionnel et 1 lieu public)	18	16	2				Tous les vendredis	Tous les mercredis Tous les vendredis: le pont, la Rausière et la place du village
LAVAURETTE	7	13	10	2				Tous les vendredis	Tous les mercredis
MIRABEL	34	51	39	4	71		71	Tous les lundis semaines paires: conteneurs individuels et collectifs Tous les lundis semaines impaires: conteneurs collectifs et ,,,	Tous les Mercredis Tous les vendredis: conteneurs collectifs et commerçants
MOLIERES	48 (dont 11 professionnels et 5 lieux publics)	93	85	9	148		148	Tous les lundis semaines paires: conteneurs individuels et colelctifs Tous les lundis semaines impaires: conteneurs collectifs et commerçants	Tous les mercredis:conteneurs individuels et collectifs Tous les vendredis: conteneurs collectifs et commerçants Juillet/Aout: lac et Camping de Merlanes

MONTEILS	45 (dont 15 professionnels et 3 lieux publics)	84	89	6	188	192	Tous les mercredis semaines impaires: conteneurs collectifs et commerçants Tous les jeudis semaines paires: conteneurs individuels	Tous les lundis: conteneurs individuels et colectifs Tous les jeudis: conteneurs collectifs et commerçants
MONTALZAT	9 (dont 1 leiu public et 1 progessionnel)	24	22	5			Tous les mardis semaines paires Tous les mercredis semaines impaires	Tous les mardis Tous les vendredis: maison de retraite, cimetière et parking Midimat
MONTFERMIER	6	9	7	1			Tous les mardis	Tous les mardis
MONTPEZAT DE QUERCY	56 (dont 17 professionnels et 10 lieux publics)	107	95	12	162	162	Tous les mardis semaines impaires: conteneurs individuels et collectifs Tous les mardis semaines paires: conteneurs collectifs et commerçants	Tous les mardis: conteneurs individuels et collectifs Tous les vendredis: conteneurs collectifs et commerçants
PUYLAROQUE	30 (dont 5 professionnels et 6 lieux publics)	50	49	5			Tous les vendredis	Tous les mercredis Tous les vendredis: conteneurs collectifs et commerçants
REALVILLE	70 (dont 28 professionnels et 6 leiux publics)	113	102	8	244	247	Tous les lundis semaines impaires: conteneurs individuels et collectifs	Tous les mardis: conteneurs individuels et collectifs Tous les vendredis: conteneurs collectifs et commerçants
SAINT-CIRQ	10 (dont 1 professionnel)	23	24	2			Tous les lundis: salle des fêtes Tous les mercredis semaines impaires Tous les jeudis semaines paires	Tous les lundis Tous les vendredis: salle des fêtes et Fonlongues
SEPTFONDS	59 (dont 20 professionnel et 5 lieux publics)	93	82	11	749	760	Tous les lundis: Bason, Boulangerie, Vival, Redon Tous les jeudis des semaines impaires: conteneurs individuels et collectifs Tous les jeudis des semaines paires: conteneurs colectifs et ,,,	Tous les lundis: conteneurs individuels et collectifs Tous les vendredis: conteneurs collectifs et commerçants
SAINT-GEORGES	7 (dont 1 professionnel)	19	14	3			Tous les vendredis	Tous les mercredis
SAINT-VINCENT D'AUTEJAC	7 (dont 1 professionnel)	14	15	2			Tous les mardis	Tous les mardis Tous les jeudis: le gros dépôt
Total	654	1225	1109	106	3061	3340		

IV- Les différents flux de déchets collectés

1- Les ordures ménagères

Un état des lieux global sur le contenu de nos ordures ménagères a été réalisé en 2022. Les conclusions pour notre territoire sont présentées dans les grandes lignes ci-dessous :

- Les Biodéchets (Gaspillage alimentaire et Déchets compostables) sont présents à hauteur de 35 % soit 88 kg/hab.an ;

- Les Recyclables (Emballages à recyclés) sont présents à hauteur de 21 % soit 53 kg/hab./an ;

- Les Filières spécifiques (dont REP) sont présents à hauteur de 20 % soit 50 kg/hab./an dont 15 % de déchets de déchèterie soit 30 kg/hab./an ;

- Le Verre est présent à hauteur de 5 % soit 13 kg/hab./an.

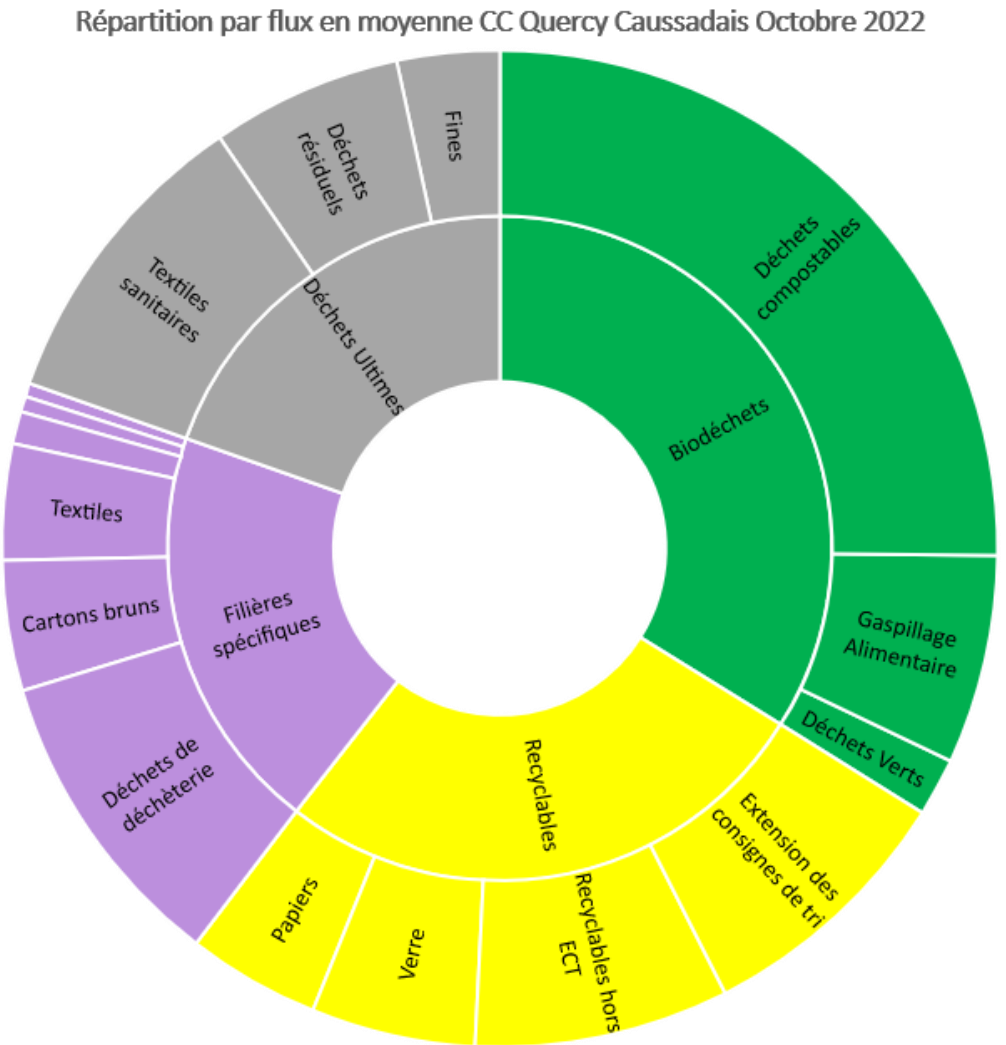

2- Le tri sélectif

Le territoire de Quercy Caussadais collecte l'ensemble des emballages ménagers (extension des consignes de tri) depuis 2016, et ce, afin de répondre à un objectif de recyclage des emballages à hauteur de 75%. Ci-dessous, un rappel des consignes de Tri :

La collecte du verre s'effectue grâce à des « Récup verre » disposés sur tout le territoire du Quercy Caussadais. Actuellement 106 sont recensés sur les 89 points d'apport volontaire.

La collecte et le transport sont effectués par la Société Carcano. (Marché de prestation de service).

Chaque semaine, lors de la collecte des ordures ménagères, les agents renseignent un tableau de remplissage qui est transmis au prestataire de service afin qu'il s'organise pour la collecte.

3- Le textile

Aujourd'hui, 16 Bornes *Le Relais* maillent notre territoire et sont réparties sur 15 points d'apport différents.

Cette collecte est gérée par le prestataire le Relais. En 2023, ce sont 61 tonnes de textiles qui ont ainsi pu être déviées des ordures ménagères.

Néanmoins ce chiffre, irrégulier sur les 5 dernières années, est en baisse par rapport à 2022.

Selon la caractérisation des ordures ménagères réalisées en 2022, 250 tonnes de textiles sont présentes dans les poubelles. Elle est également retrouvée dans les refus du tri sélectif, notamment depuis le Covid et l'impossibilité de déposer dans les colonnes de collecte. Pour y remédier, un diagnostic du parc de colonnes a été réalisé et une réflexion pour l'amélioration de la collecte est actuellement menée par le service, en partenariat avec le SDD, gestionnaire de la compétence.

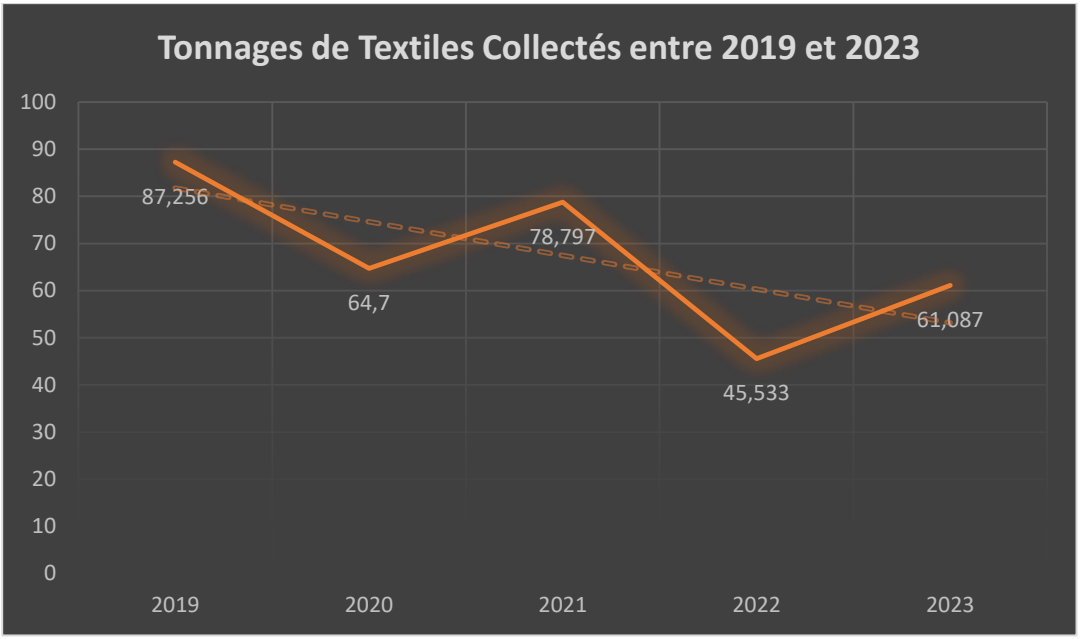

Afin de redynamiser l'apport de textile dans les points de collecte « Le Relais », des premières actions ont également ciblées la mise en place de conteneurs textiles lors de vides-greniers et de brocantes. L'idée est que les invendus vestimentaires ne se retrouvent ni dans les conteneurs de Tri ni dans les conteneurs d'Ordures Ménagères mais soit récupérés par la Croix Rouge de Caussade.

IV-Le traitement des déchets

1- Les déchets ménagers et assimilés

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais a transféré la compétence transport et traitement des déchets au Syndicat Départemental des Déchets du Tarn-et-Garonne.

En 2022, ce sont 4995 tonnes de déchets d'ordures ménagers qui ont été enfouies au centre de stockage (aussi appelé centre d'enfouissement) à la DRIMM sur la commune de Montech. A cela s'ajoutent les 1 500 tonnes de refus déviées de la chaîne de tri car ne correspondant pas aux consignes en vigueur.

La DRIMM à Montech (82) regroupe le centre de traitement des ordures ménagères et assimilées, ainsi que le tri sélectif jaune.

Le Traitement du verre est quant à lui organisé à Albi par le prestataire Verallia.

	Unités de traitement	Nature des traitements
Ordures ménagères	DRIMM Montech(82)	Enfouissement
Tri sélectif	DRIMM Montech(82)	Recyclage
Verre	VERALLIA Albi (81)	Recyclage

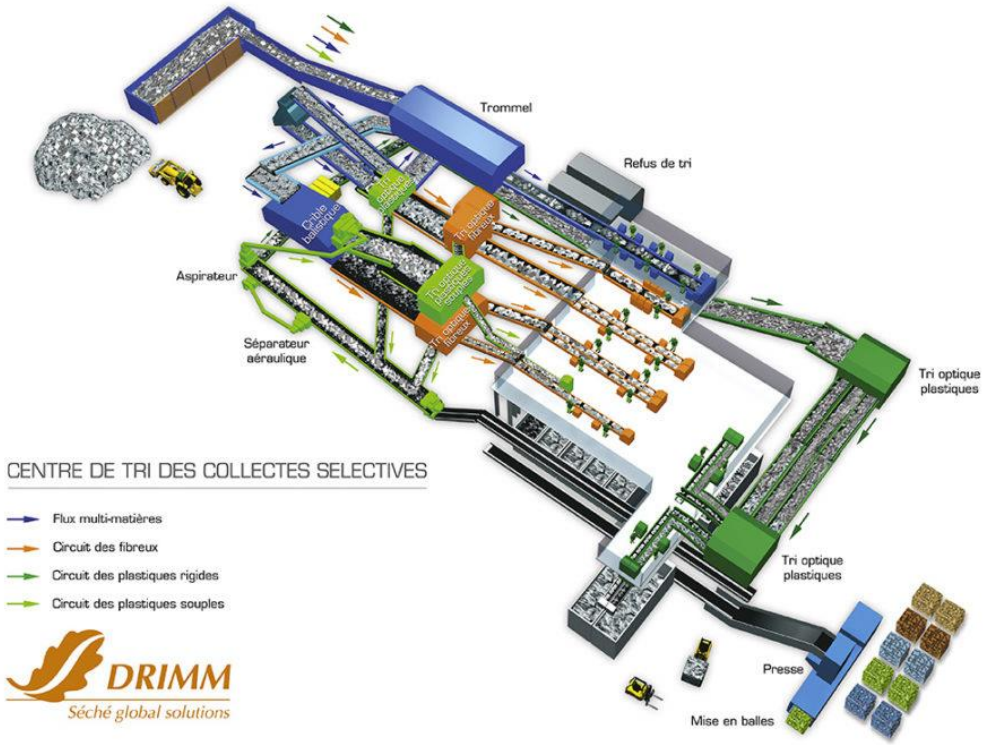

Centre de Tri – DRIMM Montech

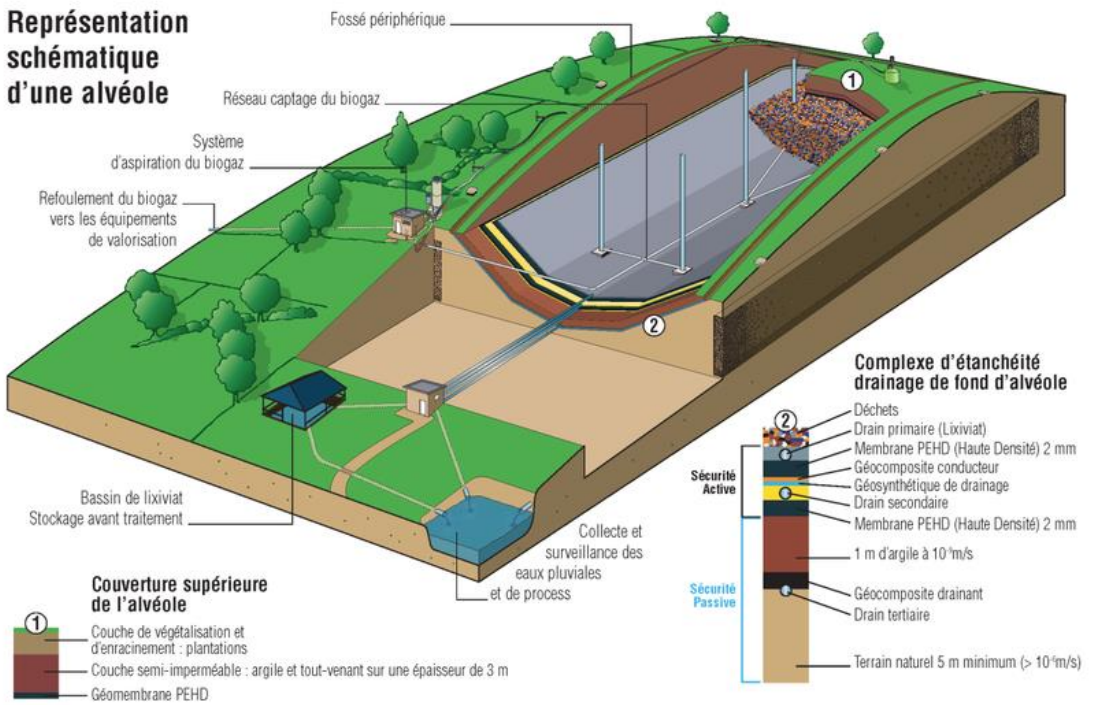

Centre de stockage – DRIMM Montech

L'ensemble des matières recyclables (emballages et papier) est amené sur la chaîne de tri où il est ensuite séparé de manière mécanique et optique. Au bout de cette ligne, une vérification manuelle est effectuée. Les déchets qui ne devraient pas s'y retrouver (textile, bois, ordures ménagères, etc) sont mis de côté et renvoyés dans le parcours de traitement des ordures ménagères.

18 fois par an, un échantillonnage de nos bacs jaunes est prélevé pour réaliser une caractérisation et nous permettre de connaître au mieux le contenu du flux de tri sélectif. Effectuée de manière manuelle, chaque flux est séparé et pesé séparément.

Les OM et les refus sont amenés au centre de stockage, dit d'enfouissement. Ici, les déchets sont déposés dans une « alvéole » et recouvert de terre puis (re)végétalisé à terme, une fois atteint sa capacité maximum. Aujourd'hui, le centre d'enfouissement arrive en limite d'extension de site et une réduction importante de la capacité d'accueil a été déterminée, passant de 400 000 tonnes/an en 2013 à 200 000 tonnes/an en 2023.

2- Les déchets de déchetteries

La Communauté de Communes du Quercy Caussadais compte 4 déchetteries sur son territoire.

Elles sont situées à Molières, Septfonds, Montpezat-de-Quercy et Caussade. La gestion de celles-ci est assurée par le Syndicat Départemental des Déchets Ces déchetteries accueillent les administrés et les entreprises selon le règlement intérieur.

Déchets acceptés :

- Encombrants
- Déchets verts
- Déchets inertes (gravats, briques, béton.)
- Cartons
- Métaux
- Batteries, piles
- Huile de vidange et alimentaire
- Déchets ménagers spéciaux
- Déchets électriques et électroniques
- Déchets d'activités de soins à risque infectieux (seringues.)
- Textiles
- Cartouches d'impression, radiographies
- Ampoules, verre
- Journaux revues magazines
- Bois non traité, ameublement

Déchets interdits :

- Ordures Ménagères
- Cadavres d'animaux
- Les déchets contenant de l'amiante
- Les carcasses de voiture
- Les engins explosifs ou dangereux
- Les produits radioactifs
- Les médicaments

Cette liste n'est pas exhaustive. Le gardien est habilité à refuser les déchets qui, de par leur nature ou leurs dimensions présenteraient un danger pour l'exploitation, pour l'environnement ou pour la sécurité. Il doit faire appliquer le règlement intérieur.

Depuis juillet 2022, l'accès aux déchetteries du territoire s'effectue grâce à un QRCode. Suite à une analyse du nombre de passage moyen en déchetterie, celui-ci a été évalué à 20.

Au-delà de ce quota, le tarif appliqué aux professionnels sera pratiqué pour particuliers selon le détail ci-dessous.

L'apport des flux « ameublement, papiers, cartons, ferrailles, bois-non traités… » (cf. encadré orange document ci-dessous) restera gratuit.

Tarifs pour les professionnels

Nature	PU (1)
Gravats	12 €/m³
Déchets verts	10 €/m³
Encombrants	25 €/m³
Bois traité	21 €/m³
Plâtre	15 €/m³
Plastiques durs	15 €/m³
Extincteurs > 2kg	30 € / unité
Pneus (hors décret)	3 € / unité
Déchets Diffus Spécifiques (peinture, solvants, acides, phytosanitaires, aérosols, comburants, produits inconnus…)	0.5 € / unité
Ameublement (meubles divers, mobilier de jardin, matelas…)	
Papiers	
Cartons	
Ferrailles	
Bois non traité (palettes, cagettes)	
Emballages de Verre (Bouteilles, Flacons, …)	
Huiles minérales usagées	Gratuit
Huiles végétales	
Piles	
Cartouches d'encre	
DEEE, Néons, lampes techniques	
Textiles	
Extincteurs < 2 kg	

PROJET

*https://www.sdd82.fr/fileadmin/Arborescence/03_decheteries/01_decheteries/RI_DECHETERIES_CDC_QUERCY_CAUSSADAIS_01.pdf)

Ci-dessous, les contacts des agents de déchetteries :

CAUSSADE	06-59-09-14-99
MOLIERES	06-59-09-67-02
MONTEZAT	06-59-09-62-21
SEPTFONDS	06-59-09-66-93

3- Traitement des déchets collectés en déchetteries

Voir rapport d'activité joint en Annexe 1(réalisé par le Syndicat Départemental des Déchets).

V- Les tonnages issus de la collecte

1- Tonnage Ordures Ménagères :

	TONNAGES 2022	TONNAGES 2023
Ordures Ménagères	4995 T	4805 T

2- Tonnages du tri sélectif – emballages et papiers en mélange :

	TONNAGES 2022	TONNAGES 2023
Tri sélectif (emballages et papiers en mélange)	1500 T	1419 T
Refus	425 T	414 T
Total	1925 T	1833 T

3- Tonnage du verre

	TONNAGES 2022	TONNAGES 2023
VERRE	670 tonnes	671 tonnes

4- Evolution des tonnages par flux :

Ci-dessous, l'évolution des tonnages par flux de 2020 à 2023 :

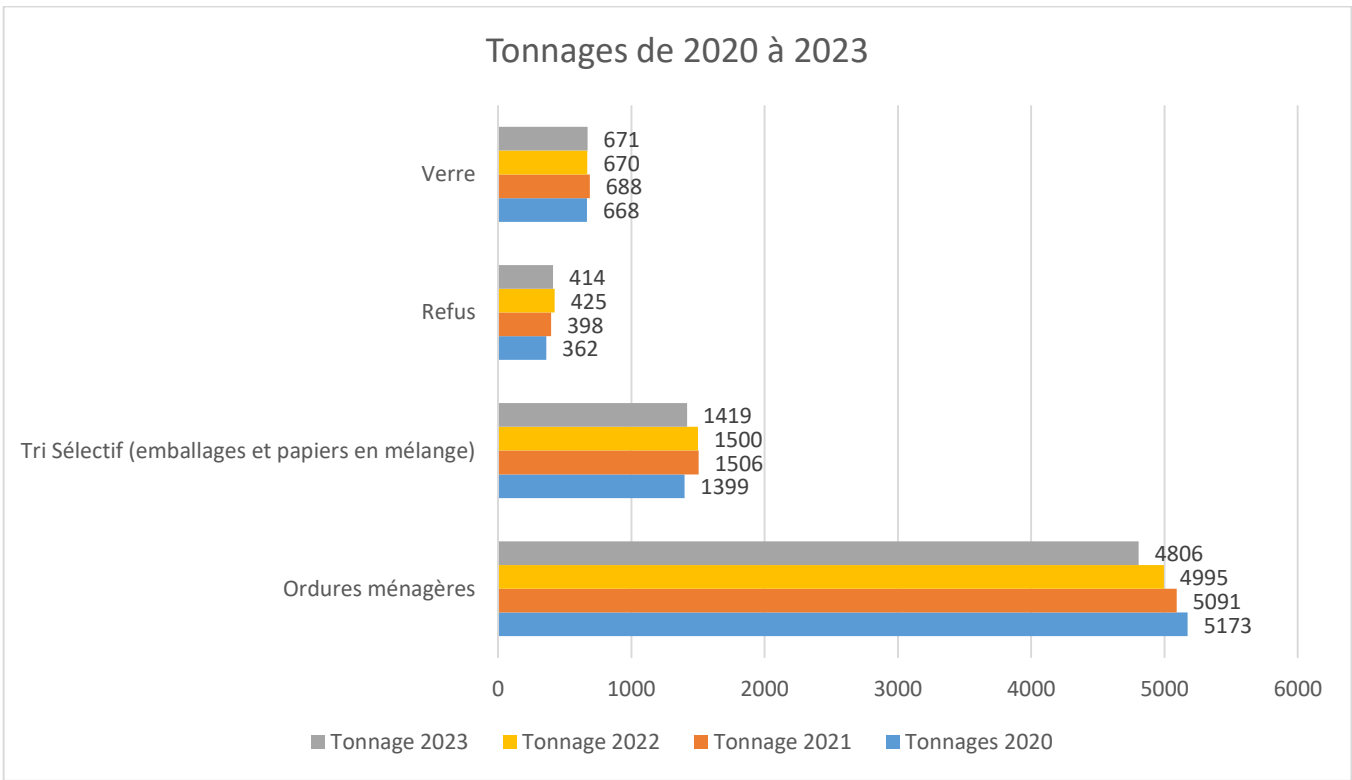

Ci-après, l'évolution du tonnage par flux (OM, Tri Sélectif, Verre et Refus) de 2012 à 2023 :

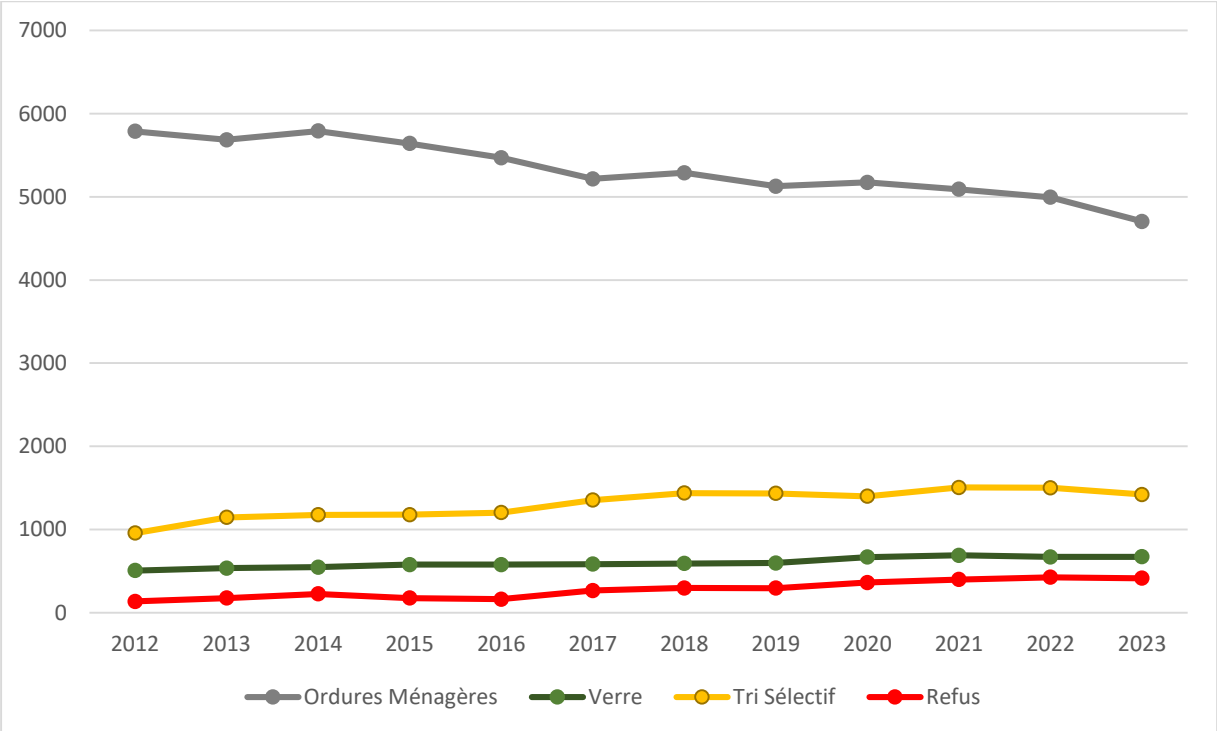

Le détail de l'évolution des tonnages par flux est disponible en annexe 3.

Nous pouvons noter que le tonnage des Ordures Ménagères (OM) est en baisse depuis 2012. Cette tendance se poursuit pour 2023. Le tonnage du Tri Sélectif (TS) était quant à lui en augmentation jusqu'en 2021. En 2022, la tendance s'est inversée et une diminution de 55 tonnes collectés a été observée. La courbe du refus, qui ne cessait d'augmenter depuis 2012, diminue en 2023. Cette tendance doit se poursuivre en 2024.

Jusqu'en 2022, nous pouvions déduire que la diminution des OM était induite par une augmentation du Tri Sélectif accentuée par l'extension du tri opérée en 2016. Cette extension du Tri a également entrainé une augmentation des erreurs de Tri donc une augmentation des refus. Or aujourd'hui, le tonnage du Tri Sélectif ainsi que le refus diminue.

L'objectif sine qua non est d'inverser la tendance en misant sur le rappel des gestes de Tri et de poursuivre la diminution du tonnage des OM.

Nous constatons également que le tonnage du Verre a légèrement augmenté en 2023. Pour rappel, suite à une caractérisation de nos ordures

ménagères, il avait été mentionné que 4% de Verre était encore présents dans nos OM, sachant que le Verre est une matière infiniment recyclable.

Pour nous accompagner dans ces différentes démarches de diminution des OM, augmentation du TS et diminution du refus, plusieurs programmes/études sont et seront mis à disposition de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais.

Détails du tonnage du tri sélectif repris en 2021 et 2022

Matériaux	Tonnages repreneurs 2021	Tonnages repreneurs 2022	Tonnages repreneurs 2023
1.11 Papiers Graphiques	236.953	222,530	174.333
1.02 Gros de magasin	109.761	130,664	66.609
5.02 PCNC	468.308	444,937	526.266
5.03 PCC	14.060	13,494	16.725
Acier	46.969	48,531	47.780
Aluminium	3.558	3,847	5.927
PEBD	35.671	30,485	30.853
PE/PP/PS	41.459	40,600	30.776
PET clair	60.218	75,373	65.589
PET foncé	14.341	7,146	7.932
REFUS	397.906	424,719	413.93
TOTAL	**1424.204**	**1442.326**	**1386.72**

Le tonnage ci-dessus tient compte des tonnes expédiées hors stock.

Le tonnage entrant sur la chaîne de Tri en 2023 est de **1419.18 tonnes.**

Les flux « papiers graphiques à désencrer » et « Papiers-Cartons mêlés (1.11 et 1.02) sont ceux dont le tonnage à fortement diminuer entre 2022 et 2023. Cela peut s'expliquer par le fait de la baisse des magazines et journaux notamment les prospectus publicitaires et le développement de la dématérialisation de la communication.

A l'inverse, le développement du e-commerce peut expliquer l'augmentation du tonnage du 5.02.

5- L'évolution des tonnages de déchèteries de 2012 à 2023

Cf. Annexe 1 : Rapport d'activité des déchetteries

VI- Indicateurs financiers

	CA 2023	
	DEPENSES	**RECETTES**
	Dépenses de fonctionnement	**Recette de fonctionnement**
	2 666 504 €	3 161 724 €
	Dépenses d'investissement	**Recette d'investissement**
	54 070 €	5 725 €
TOTAL	**2 720 574 €**	**3 167 449 €**

1- Evolution des charges (€/T) de collecte de la tonne d'OM et de Tri de 2019 à 2022

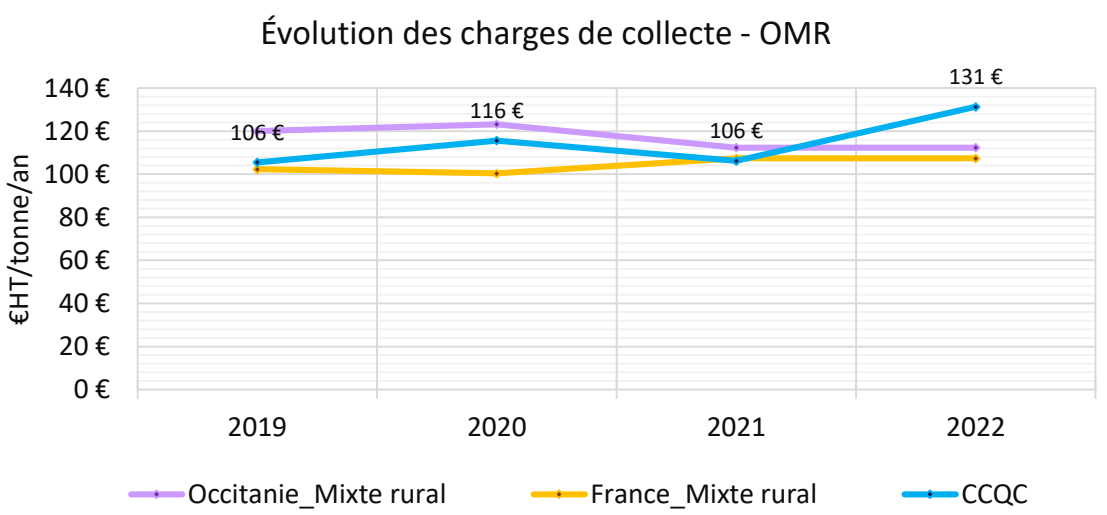

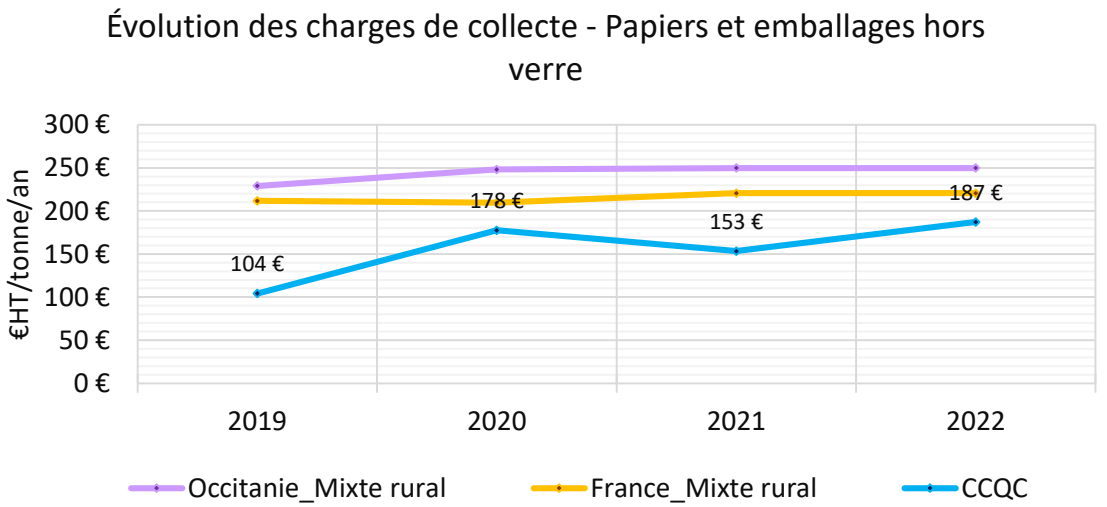

2- Evolution des charges (€/T) de transport de la tonne d'OM et de Tri de 2019 à 2022

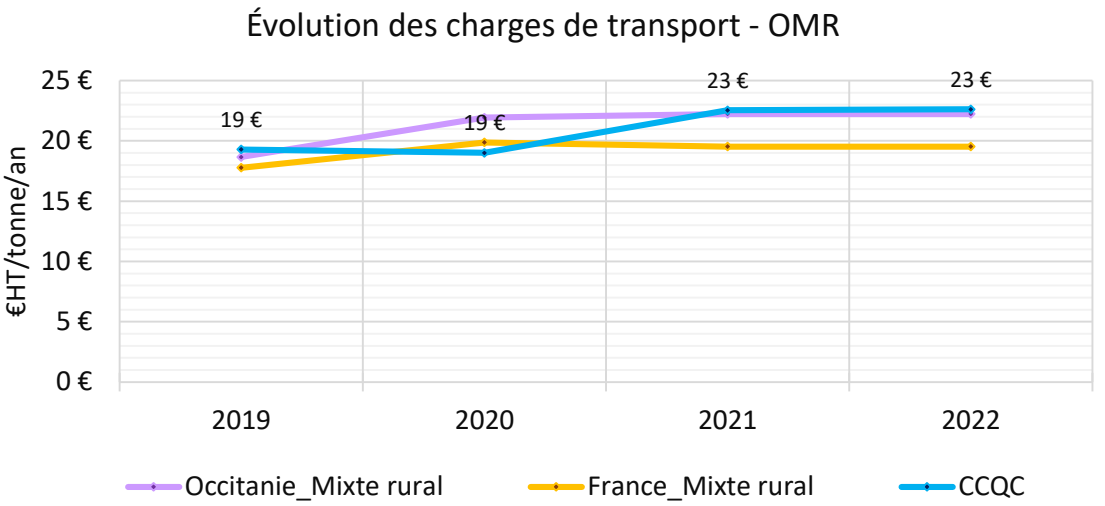

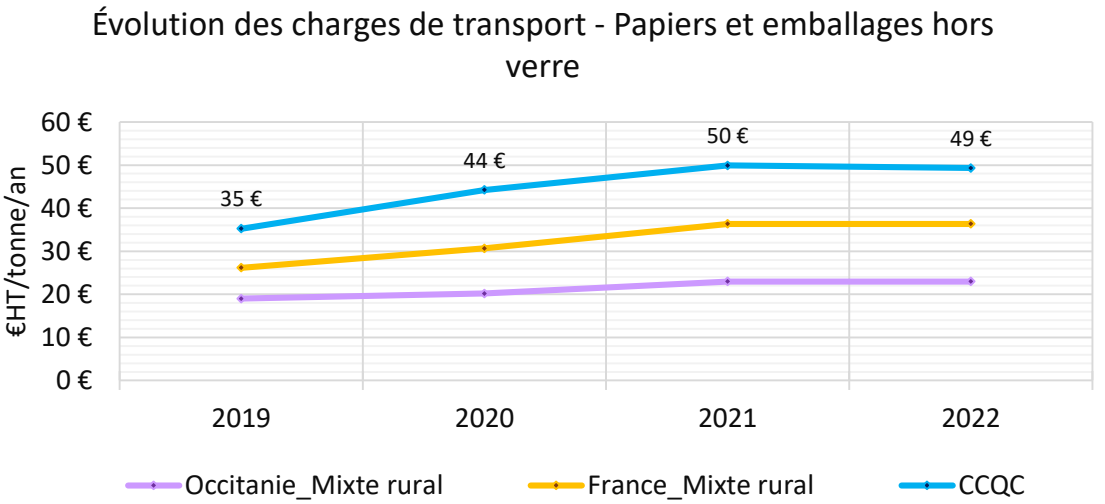

3- Evolution des charges (€/T) de traitement de la tonne d'OM et de Tri de 2019 à 2021

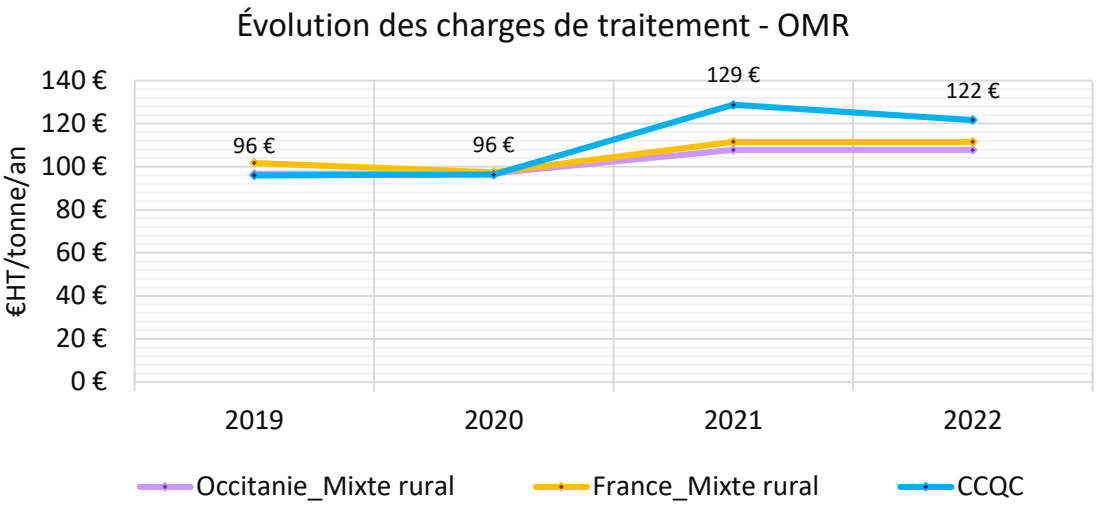

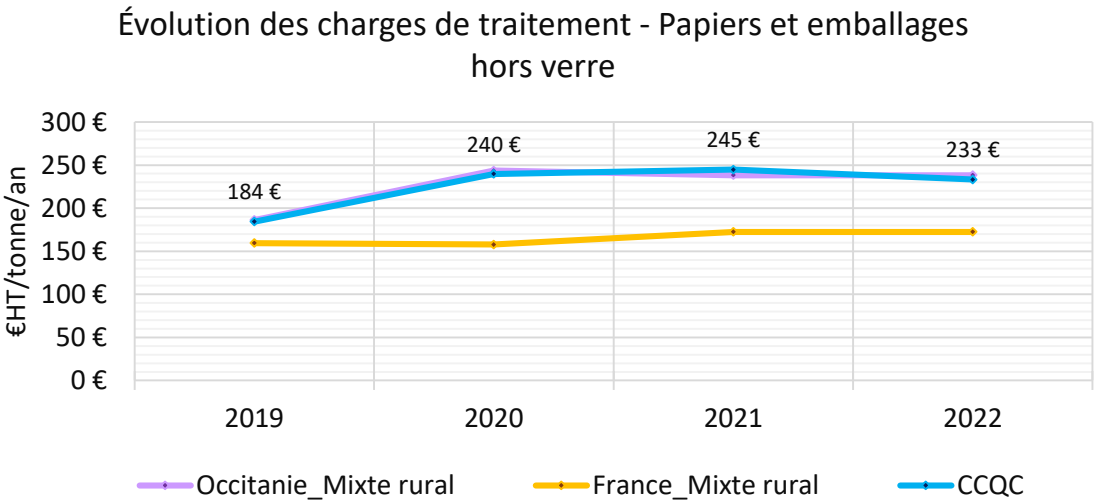

4- Evolution des charges de Prévention de 2019 à 2022

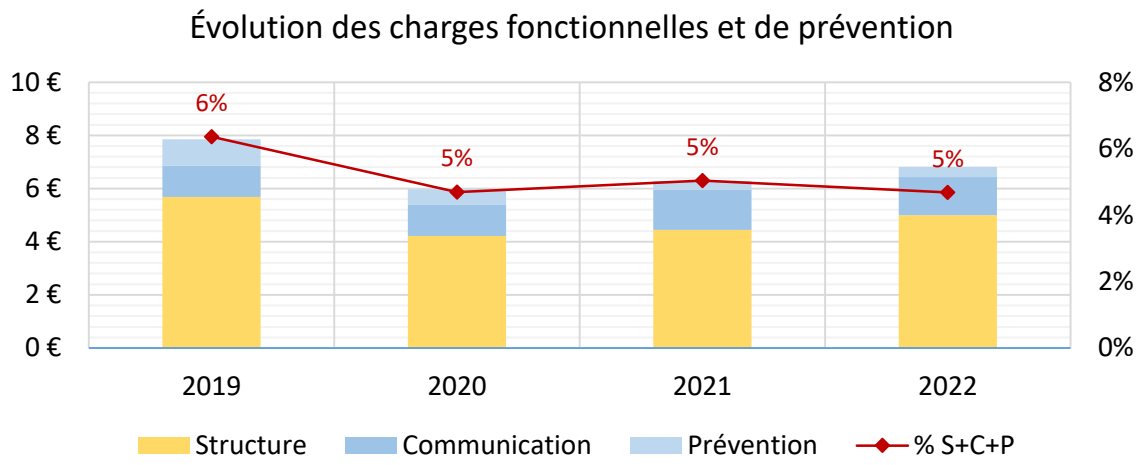

% S+C+P (structure, communication, prévention) : pourcentage de ces 3 postes de charges par rapport au total des charges.

Les graphiques, ci-dessus, sont issus du fichier « évolution » de la matrice des coûts 2023 et ne reflètent que les coûts du service pour l'année n-1 c'est-à-dire ici l'année 2022.

Nous notons que :

- notre coût de collecte des ordures ménagères résiduelles à la tonne à augmenter entre 2021 et 2022 et se situent au-dessus des moyennes régionale et nationale ;

- notre coût de collecte du Tri, à la tonne, a augmenté entre 2021 et 2022 mais se situe en dessous des moyennes régionale et nationale ;

- nos coûts de transport et de traitement ne cessent d'augmenter que ce soit pour les OMR que pour le Tri et que ces derniers sont parfois plus importants que les moyennes régionale et nationale ;

- notre coût de prévention stagne depuis 2020.

La tendance de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) et du coût de traitement continuent leur ascension en 2022 avec une augmentation de

32% entre 2019 et 2022 pour la TGAP. Cette taxe appliquée sur chaque tonne enfouie passe de 25 €/tonne en 2020 à 65 €/tonne en 2025. En 2022, ce coût s'élève à 45€ / tonne.

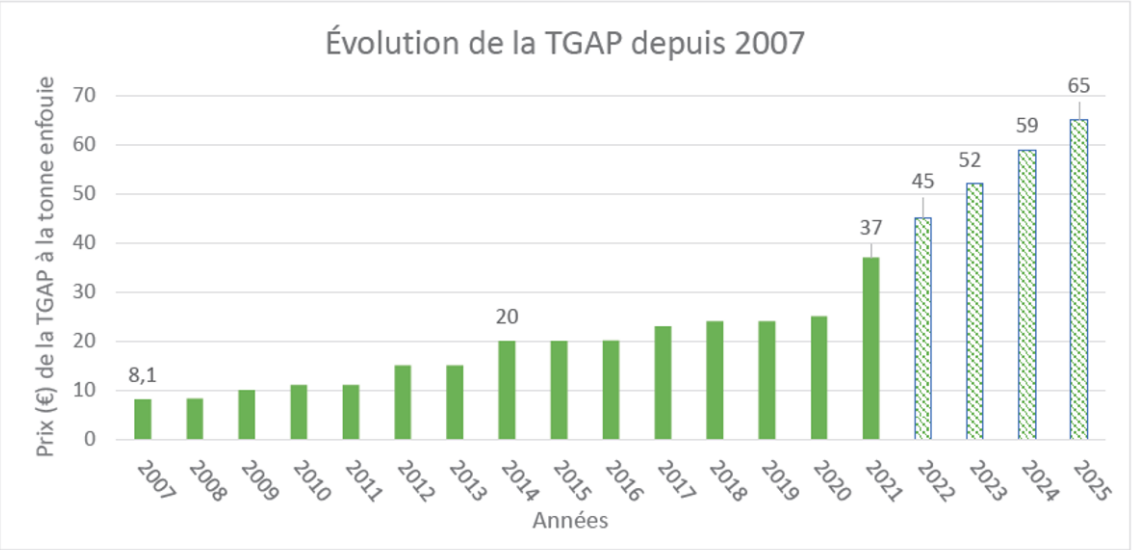

En tenant compte des tonnages OM de 2022 sur le Quercy Caussadais (4 945 tonnes), le montant payé en TGAP passera de 224 775 € (2022) à 324 675 € en 2025.

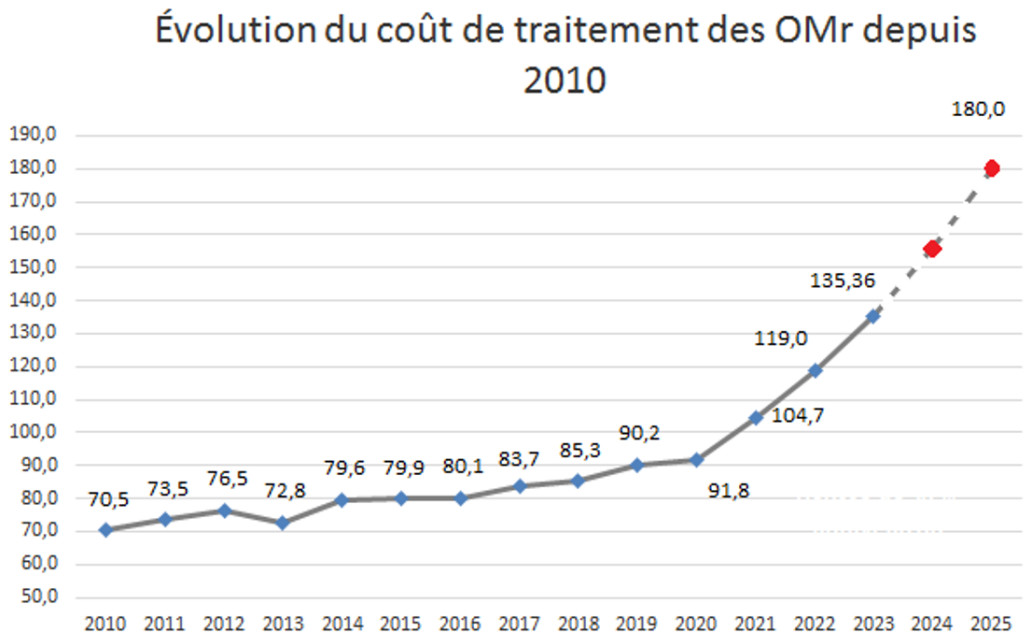

Le Traitement des OM pour le Quercy Caussadais en 2022 a coûté 594 904 €. En considérant une production de déchets équivalente pour l'année 2025, et compte tenu de l'augmentation de la TGAP, le coût de la prise en charge des OM s'élèvera à 899 100€.

Il y aura donc +/- 300 00 € de surplus à payer pour la même quantité de déchets uniquement pour le traitement (sans compter la pré-collecte, la collecte et le transfert/transport).

	Coût Traitement		
	2022	**2023**	**2024 (projection)**
Ordures Ménagères	119 €/tonne	135.40€/tonne	155€/tonne
Tonnages	4995.42	4805.88	4700
Coût €/an	594 955 €	650 716 €	728 500 €

La baisse de tonnage d'OM enclenchée depuis 2022 ne suffira peut-être pas à amortir la brutale augmentation du coût de traitement des Ordures Ménagères en 2024.

VII- Prévention des déchets

La planification de la prévention et de la gestion des déchets est obligatoire depuis la loi de 1992 portant sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux.

Ces obligations ont été progressivement étendues et renforcées par des textes de loi qui se déclinent à différentes échelles. Parmi les plus emblématiques :

- La loi dite « Grenelle 2 » n° 2010-788 du 12 juillet 2010 qui rend obligatoire la mise en place de PLPDMA dans les collectivités qui détiennent la compétence de la collecte et/ou du traitement des déchets. Ces programmes doivent alors comprendre des objectifs de réduction des quantités de déchets produits. Le Programme Local de Prévention et les bilans annuels doivent être rendus publics.
- L'article L. 541-15-1 du code de l'environnement, rendant obligatoire depuis le 1er janvier 2012 l'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés.

- La loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 introduit des dispositions relatives aux déchets pour promouvoir l'économie circulaire et la lutte contre les gaspillages.

Cette réglementation se traduit sur le territoire par l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, qui a pour objectif de diminuer l'ensemble des déchets produits par les ménages et des déchets dits « assimilés », qu'ils soient collectés en déchetterie, en porte-à-porte ou apport volontaire.

D'après l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME), la prévention des déchets est définie comme l'ensemble des mesures et actions visant à amoindrir l'impact des déchets sur l'environnement.

La politique de prévention des déchets s'articule de la manière suivante :

- Réduire les quantités de déchets produits et leur nocivité

- Améliorer leur caractère valorisable dans une logique de préservation des ressources

La prévention des déchets au sein du cycle de vie d'un produit

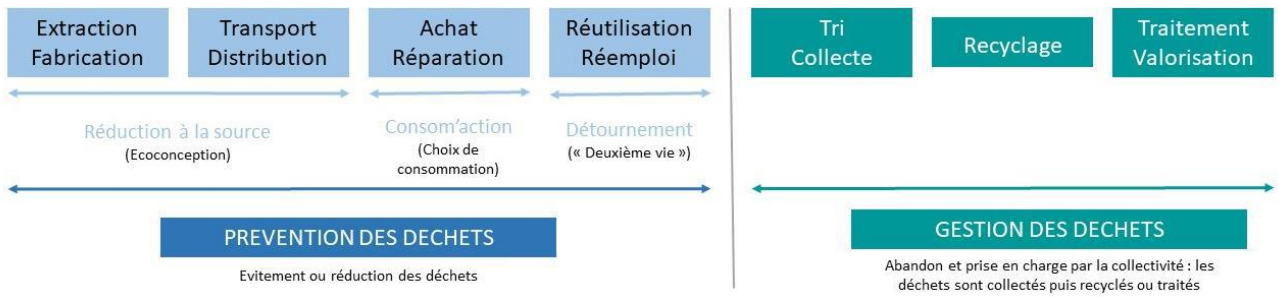

Source : Ademe

Sur le territoire de Quercy Caussadais, le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est porté par le SDD. Il est commun aux collectivités :

- Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
- Quercy Vert Aveyron
- SMEEOM de la Moyenne-Garonne
- SIEEOM Sud-Quercy

Le PLPDMA a pour objectif la réduction de 13% des tonnages de déchets ménagers et assimilés entre 2010 et 2025 Cela représente une réduction de 65 kg de déchets par habitant et par an pour atteindre 436 kg/hab./an.

Le plan d'actions du PLPDMA se définit autour de 9 axes :

- Promouvoir l'éco exemplarité
- Sensibilisation à la prévention et à la consommation responsable
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Réduire les déchets verts et améliorer la gestion des biodéchets
- Augmenter la durée de vie et développer le réemploi
- Réduire la pollution fluviale générant une pollution maritime
- Développer l'écologie industrielle et territoriale
- Réduire les déchets du BTP
- Améliorer le recyclage

Avec 247 kg par habitant et par an de ratio d'ordures ménagères produites en 2022, le territoire de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC), EPCI adhérente au SDD82, doit poursuivre ses efforts afin de réduire son ratio même si la moyenne de production d'ordures ménagères sur des territoires « Mixtes à dominante rurale » comme ceux du SDD82 est de 247,5 kg par habitant et par an.

La collectivité s'engage, pour l'année 2024, à accentuer les efforts mis en œuvre pour réduire les quantités de déchets sur le territoire.

1- Des initiatives qui portent (toujours) leur fruit

Le service Collecte a, depuis novembre 2022, entamé des actions de réduction des ordures ménagères et d'un meilleur tri des déchets. Considérant ce fil conducteur comme objectif global nous avons pris l'initiative de répertorier, dans un premier temps, les points les plus importants du territoire. En tête de liste, les gros producteurs tels que les grandes surfaces, la restauration collective des Collèges et Lycées, les EHPAD, la restauration rapide tel que Mc Donald ; dans un deuxième temps, les entreprises du bâtiment ; et dans un troisième temps : les campings, l'habitat collectif (résidences)…

Pour chaque entité, des rencontres et des sensibilisations directes aux directeurs et employés ont été effectuées. Une réorganisation de mise à disposition des conteneurs a été revue pour chacun. Après une période d'adaptation aux gestes de Tri, des conteneurs OM ont été retirés au profit de conteneurs TS. Un suivi (passage de vérification effectuée avant chaque collecte) sur une année a été maintenu. Plusieurs rappels ont été effectués avant le refus de collecte si les règles du tri n'étaient pas respectées.

Ces « simples » mesures, certes chronophages, ont permis de diminuer de plus de 190 tonnes les OM entre 2022 et 2023. Pour rappel, pas moins de 50 commerces, entreprises, artisans, camping, établissements du territoire ont été rencontrés.

Des campagnes de prévention et de sensibilisation restent encore à opérer. Le tonnage de refus tend à la diminution au dernier trimestre 2023. Cette tendance doit se poursuivre en 2024.

Ci-dessous, le comparatif des tonnages OM, Tri et Refus entre 2022 et 2023 :

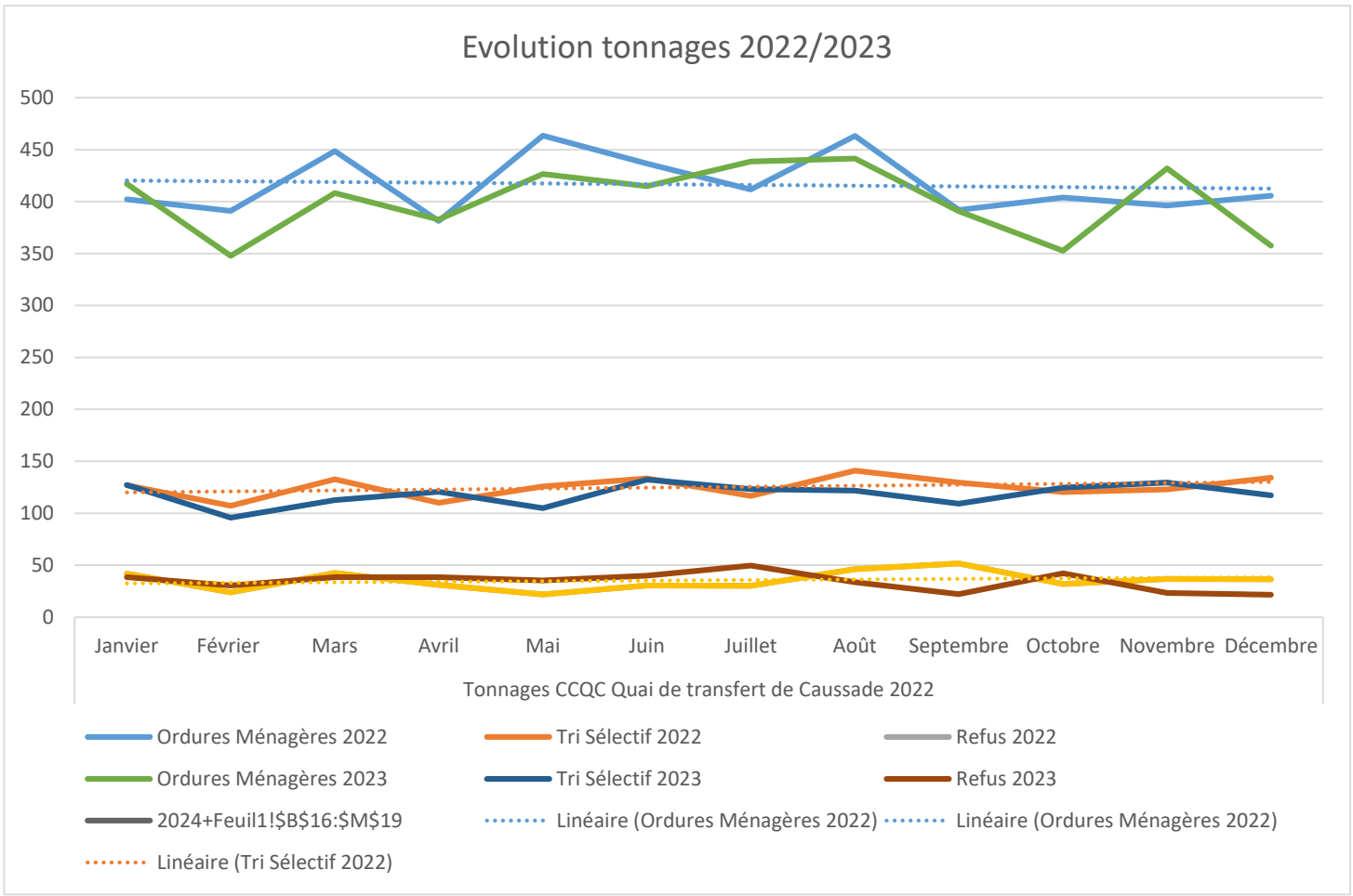

Également, depuis début décembre 2023, une convention de revalorisation des cartouches d'encres de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais a été signée avec le prestataire LVL Proxi. Depuis, 22kg de cartouches d'encre ont pu être revalorisés. Il a également été convenu que l'ensemble des recettes soient reversées à l'Association Enfance et Partage.

2- Les perspectives pour l'année 2024

Pour atteindre les objectifs de réduction souhaités par le PLPDMA, le service de Collecte et Valorisation des déchets a ciblé plusieurs actions :

- Le recrutement d'un chargé de sensibilisation réduction et tri des déchets
- La formation d'un guide composteur au sein de la collectivité
- Une sensibilisation aux bons gestes de tri et à la prévention avec distribution de sacs pré tri

- La promotion de l'éco-exemplarité au sein des équipes de la collectivité et des communes adhérentes
- La sensibilisation des professionnels du territoire en repérant les dysfonctionnements et en proposant des actions correctives
- L'établissement d'un plan de communication pour la diffusion des messages

Enfin, **l'Etude pour l'optimisation du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés** (SPPGD) et la mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS) permettra, à partir d'un diagnostic de l'existant, d'optimiser nos coûts de collecte au vue des objectifs réglementaires (cités précédemment).

Cette étude a été lancée en septembre 2023 et devrait se terminer en septembre 2024. A l'issue de cette étude, un scénario devra être ciblé et lancé dès le quatrième trimestre 2024.

3- Le compostage

En janvier 2023, la gestion des composteurs a été transférée au SDD82. Plus de 350 composteurs ont été distribués cette même année.

L'objectif fixé par le SDD et Quercy Caussadais est d'atteindre 50% des habitations individuelles avec jardins équipées fin 2027 (soit environ 2500 composteurs).

La collectivité souhaite donc renforcée la communication pour que le dispositif soit connu de l'ensemble des administrés.

Par ailleurs, pour répondre à la nouvelle réglementation du tri à la source des biodéchets et réduire la quantité des ordures ménagères, la collectivité et le SDD82, porteur du projet, sont actuellement en réflexion pour la mise en place du dispositif le plus adéquat pour les habitants du territoire. Ce dernier sera mis en place durant l'année 2024.

Le principal objectif est de revaloriser environ 900 tonnes de biodéchets par an.

L'étude « Biodéchets » pour ses communes adhérentes a mis en évidence les solutions suivantes :

- Avec environ 80% de maison individuelle avec jardin, le compostage individuel devient prioritaire avec une solution rapide proposée,

- Pour l'habitat linéaire sans jardin (centre-bourg), des composteurs grutables ont été proposés,

- Le compostage partagé apparait le plus pertinent pour les habitats collectifs.

Annexe 1 : Rapport d'activité des déchetteries

Annexe 2 : Détail de l'évolution des tonnages par flux depuis 2012

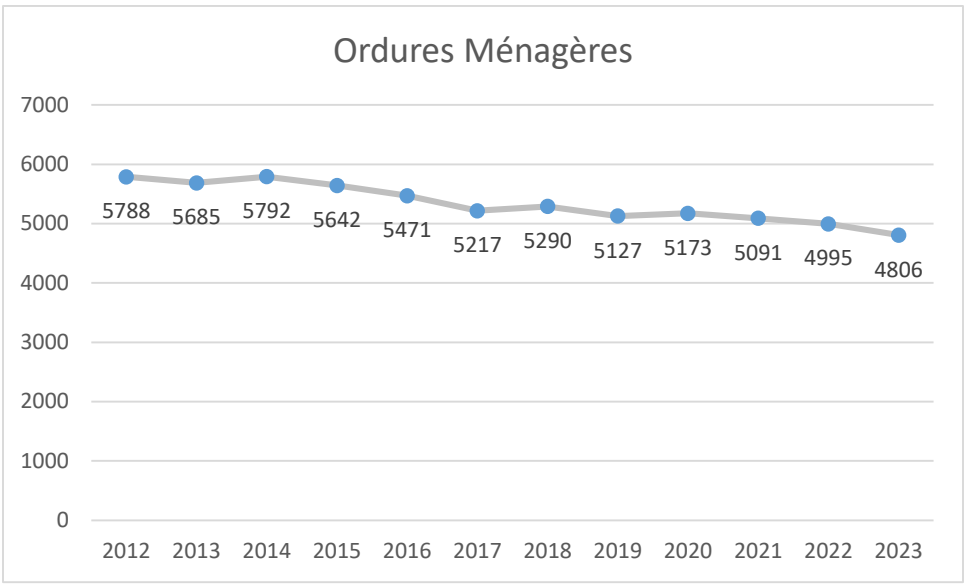

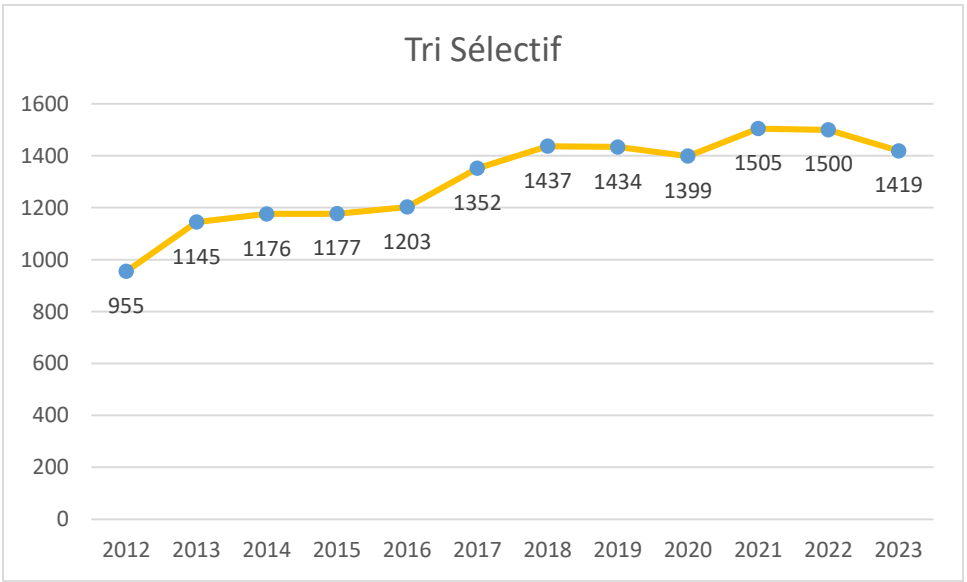

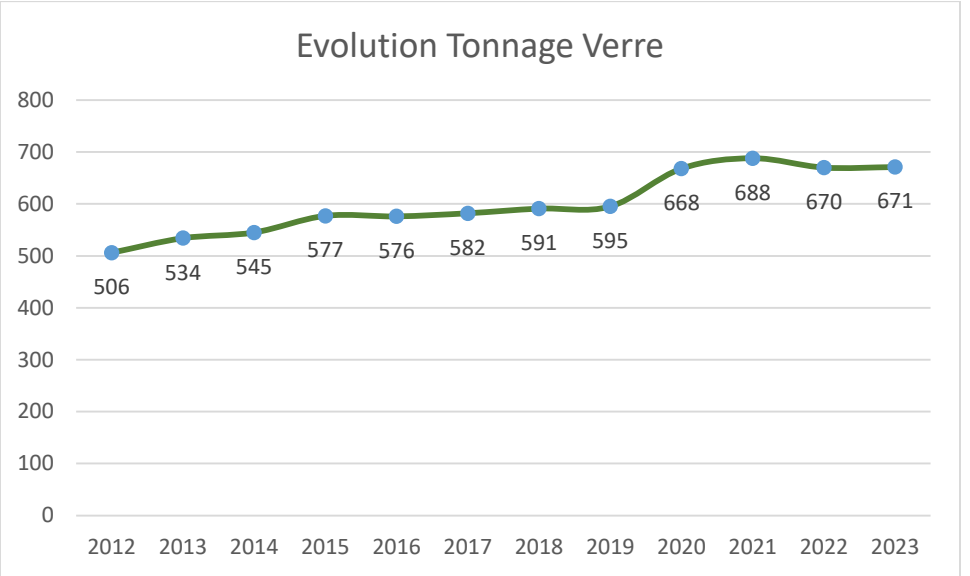
Evolution Tonnage Verre
800
700
600
500
400
300
200
100
0
506
534
545
577
576
582
591
595
668
688
670
671
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023

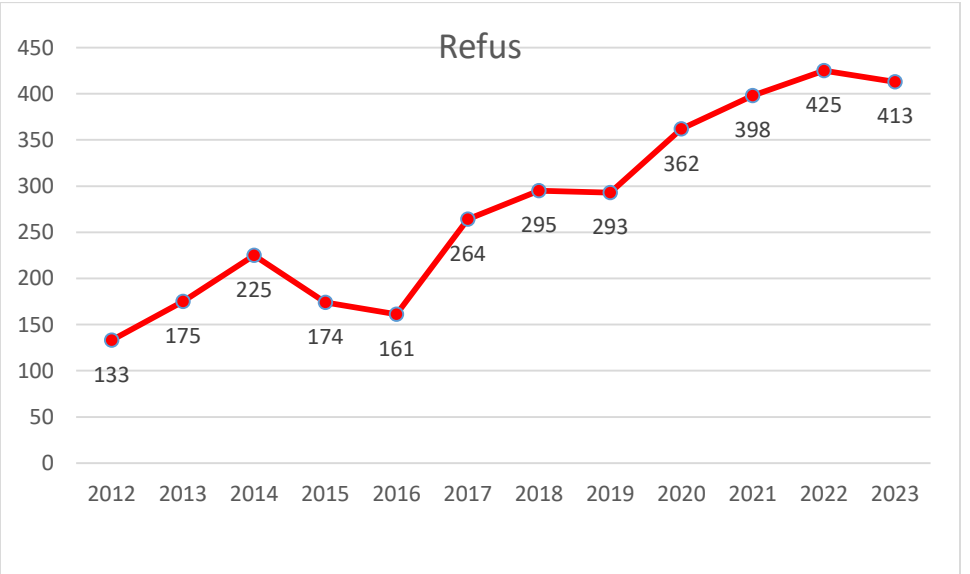
Refus
450
400
350
300
250
200
150
100
50
0
133
175
225
174
161
264
295
293
362
398
425
413
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023

Annexe 3 : Etat des lieux du parc de colonnes textile

POINT DE COLLECTE	COMMUNES	AFFECTATION	ETAT	KG COLLECTES N-1	PRECONISATIONS	
La Halle (action)	Caussade	Public	Dégradée ++	3630	Borne à changer	
Allende	Caussade	Public	Dégradée +	2847	Consignes de tri à rajouter Nettoyage	
Collège	Caussade	Public	Dégradée	4619	Consignes de tri à rajouter Nettoyage	
Hall Bonnaïs Nouvellement Gare	Caussade	Public	Dégradée ++	1017	Borne à changer	
Déchetterie	Caussade	Public	Correcte	9252	Nouvelles consignes à préciser	
Super U	Caussade	Privé	Correcte	6557	Consignes de tri à rajouter Nettoyage	
Village	Mirabel	Public	Dégradée +		Consignes de tri à rajouter Nettoyage	
Carrefour anciennement intermarché	Monteils	Privé	Dégradée		Consignes de tri à rajouter Nettoyage	
Quercy Frais	Monteils	Public	Dégradée		Consignes de tri à rajouter Nettoyage	
Déchetterie	Molières	Public	Dégradée ++	2175	Borne à changer	
Théâtre	Montpezat	Public	Dégradée +	3200	Consignes de tri à rajouter Nettoyage	
Déchetterie	Montpezat	Public	Très bien	1535	/	
Foirail	Puylaroque	Public	Dégradée +	2410	Consignes de tri à rajouter Nettoyage	
Cimetière	Septfonds	Public	Dégradée	4703	Consignes de tri à rajouter Nettoyage	
Déchetterie	Septfonds	Public	Dégradée	1403	Consignes de tri à rajouter Nettoyage	
Promenade	Realville	Public	Dégradée +		Consignes de tri à rajouter Nettoyage	